

**Bon à savoir :**

Les brevets Audax sont Homologués par l'UNION des AUDAX FRANÇAIS.

Les brevets organisés selon la formule Audax sont des randonnées cyclotouristes effectuées en groupe sans classement.

Un brevet Audax est une épreuve de régularité et d'endurance avec une moyenne roulante maximum de 22.5 km/h (20 km/h pour le brevet Audax d'initiation).

La philosophie des brevets Audax peut se résumer par la devise d'Henri Desgrange, créateur du Tour de France et des Audax cyclistes : « Partir ensemble et revenir ensemble ».

Les participants sont tenus de respecter le code de la route.

Les pelotons sont menés par des responsables nommés « capitaines de route ».

Ils veillent à maintenir une allure la plus régulière possible ; il est donc interdit de les dépasser.

Ces capitaines de route sont chargés de veiller au bon déroulement du brevet, à la sécurité de tous, au respect des horaires.

Le port du casque est obligatoire.